



Euratlas-Nüssli
Milieu 30
CH-1400 Yverdon-les-Bains
Suisse
Tel. : 0041 24 426 13 50

LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL EURATLAS PERIODIS EDITOR **SIMPLE**

Euratlas Periodis Editor comporte 21 cartes de base muettes ainsi que le logiciel Euratlas Periodis Expert qui sont des oeuvres originales protégées par la législation sur le droit d'auteur. Euratlas-Nüssli détient seul les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel et les données.

Par cette licence vous n'acquerez pas la propriété d'Euratlas Periodis Editor mais vous obtenez un droit d'utilisation, non exclusif et non cessible, selon les termes et conditions précisés ci-dessous.

1. Euratlas Periodis Editor vous offre la possibilité de créer des cartes historiques en choisissant certains éléments (montagnes, rivières, aires géographiques, subdivisions) ou en modifiant des paramètres, par exemple en ajoutant ou en changeant des noms. Cette possibilité est offerte pour votre usage personnel ou celui d'un établissement, d'une institution ou d'une entreprise pour qui vous travaillez.
2. Vous pouvez utiliser les données pour des annonces publicitaires, catalogues ou prospectus, affiches, logotypes, infographies publiées sur papier, cartes postales, calendriers ou T-shirts jusqu'à 1 500 exemplaires ou pour des sites internet recevant moins de 500 000 visiteurs par mois, pour autant que chaque carte imprimée ou affichée comporte l'indication du droit d'auteur de la manière suivante : "*© Euratlas-Nüssli 2013, www.euratlas.org, tous droits réservés*".
3. Si vous un désirez produire un cédérom ou une émission de télévision, vous devrez obtenir l'accord préalable d'Euratlas-Nüssli et payer une redevance.
4. Vous ne devez pas copier ou distribuer les données ni le logiciel en tout ou en partie sous quelque forme que ce soit. Seule une copie de sauvegarde est autorisée.
5. Vous ne pouvez utiliser Euratlas Periodis Editor et Euratlas Periodis Expert que sur un seul poste de travail à la fois. Vous n'êtes pas autorisé à transférer les données ou à les conserver sur un réseau électronique, quel qu'il soit.
6. Vous n'êtes pas autorisé à reconstituer la logique du logiciel Euratlas Periodis Expert, à le décompiler, le désassembler ou à lui appliquer d'autres procédures de "rétro-ingénierie".
7. Ce produit est fourni tel quel et n'est accompagné d'aucune garantie expresse ou implicite.
8. En utilisant ce produit de quelque façon, vous acceptez les conditions de ce contrat.

Le présent contrat doit être interprété conformément aux lois et à la jurisprudence en vigueur en Suisse. Pour tout litige éventuel, le for est à Yverdon-les-Bains, Suisse.

Yverdon-les-Bains, 1er octobre 2013